

ACCIDENT ou PREJUDICE CORPOREL : Soyez mieux PROTEGE !

Parce que nous sommes proches de vous

La protection de votre santé et de votre intégrité physique est au cœur de vos préoccupations.

Dans certains cas – **accident corporel, agression, erreur médicale** – vous pouvez vous trouver démuné pour **défendre vos droits**.

C'est pourquoi SOLI-CAISSE a choisi de mettre en place un partenariat avec une société de Protection juridique spécialisée, et implantée dans le Bassin Houiller : CFDP ASSURANCES, afin de **vous assurer l'appui juridique et le soutien nécessaire** en cas de litige. Votre garantie s'étend aux domaines de la **dépendance** et de la **conduite responsable**.

En cas de litige garanti :

- ▶ Vous êtes assisté et conseillé par un assureur spécialisé et proche de vous : CFDP ASSURANCES
- ▶ Toutes les démarches amiables sont effectuées à votre place,
- ▶ En cas de procédure judiciaire, les frais d'avocat et de tribunaux sont pris en charge par l'assurance.



Des exemples :

- Vous êtes renversé par une voiture en traversant la route. Ayant porté plainte contre le chauffard, vous êtes convoqué au tribunal pour faire valoir vos droits. **Vous avez besoin de prendre un avocat** pour réclamer une indemnisation.

- En tombant vous vous blessez à la cheville. Or l'hôpital fait une erreur de diagnostic, et votre fracture mal soignée vous laisse des séquelles. **Il faut faire un recours** contre l'hôpital qui refuse de reconnaître sa responsabilité.

- Votre fils est blessé en jouant au football, et l'assurance du Club de sport propose une somme très faible. **Il faut faire une contre expertise** pour obtenir une meilleure indemnisation.

- Suite à une perte d'autonomie de votre conjoint, d'un ascendant ou un descendant demeurant habituellement avec vous, vous rencontrez des problèmes de tous ordres dans l'organisation de la dépendance. **Vous serez assisté dans vos démarches**.

- Vous commettez une ou plusieurs infractions au Code de la Route et perdez un ou plusieurs points sur votre permis de conduire. CFDP ASSURANCES **vous remboursera**, sous certaines conditions, à hauteur de **260 € TTC**, les frais de stage destiné à la reconstitution partielle des points de votre permis de conduire.

Attention : seuls les problèmes survenant après votre souscription pourront être pris en charge.

TARIF : 26.50 € TTC/an

DEMANDE DE DEVIS :

à retourner à :

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

→ Je suis intéressé par le contrat PROTECTION JURIDIQUE SANTE de la Société CFDP proposé par SOLI-CAISSE.

→ Dès réception de ma demande, une proposition de garantie me sera adressée par SOLI-CAISSE accompagnée des conditions générales du contrat.

A.....le.....

Lu et approuvé et signature

SOLI-CAISSE

29 Rue de Forbach – BP 70092

57803 FREYMING MERLEBACH

La protection juridique



La définition

C'est un contrat d'assurance, par lequel nous donnons à un client les moyens de défendre ses droits, lorsqu'il subit un préjudice.

selon CFDP

- Conçue et gérée comme un "service +" pour les clients d'un cabinet d'assurance. Du fait de son bureau messin, cela permet de rencontrer et recevoir vos assurés où qu'ils se trouvent.
- Au-delà d'une proximité géographique, il y a une réelle personnalisation du service.

Bon à savoir

► **40 % des Français seulement sont équipés en Protection juridique...le marché est encore largement ouvert.**

► **63 % des français ont connu un conflit et 71% d'entre eux renoncent à défendre leur droit, par manque de moyens ou méconnaissance de la matière juridique.**

► **92% des français trouvent la justice compliquée, 79% trop chère et 95 % trop lente**

► **300 000 : c'est le nombre moyen de litiges traités chaque année *****

► **800 € : c'est coût moyen d'un litige *****

Comment ça marche ?

4 niveaux d'intervention

► Information et conseil personnalisé

Une information complète peut suffire parfois à régler rapidement un problème.

► Recherche d'une solution amiable

Nous conseillons le client et l'assistons dans la résolution de son litige, en effectuant à sa place les démarches amiables.

Nous recherchons une solution négociée au mieux de ses intérêts. **70% des dossiers sont résolus à l'amiable.**

(seule obligation incombant au client : apporter la preuve de son préjudice)

► Défense judiciaire

Si un procès s'avère nécessaire, nous conseillons le client sur ses chances de succès et sur la procédure à engager.

Outre le suivi du dossier, nous prenons en charge les frais de procédure et les honoraires d'avocats.

Votre client peut choisir son avocat ou profiter de notre réseau national et international.

Attention: nous devons être prévenus préalablement à toute saisine d'avocat, sous peine de déchéance de garantie.

► Exécution et suivi des procédures

La CFDP veille à ce que l'assuré bénéficie concrètement de l'application des décisions rendues (frais d'huissier)

La PJ Santé : des exemples

Accident corporel

► Vous vous blessez en trébuchant à l'entrée d'un magasin, sur une marche dangereuse et non signalée.

L'assureur en responsabilité civile du commerçant refuse de reconnaître sa responsabilité et de vous indemniser.

Il faut faire un recours juridique.

► Vous êtes renversé par une voiture alors que vous traversez une route à pied.

Suite à votre dépôt de plainte, le chauffard est poursuivi devant le tribunal et vous devez vous porter partie civile pour obtenir des indemnités.

Il vous faut prendre un avocat pour défendre vos intérêts et présenter votre réclamation devant le tribunal.

► Votre fils est blessé dans une mêlée en jouant au rugby, et l'assurance du club de sport vous propose une indemnisation qui vous paraît très insuffisante.

Il faut faire une contre expertise pour négocier avec cet assureur.

Agression physique

► Alors que vous sortez d'un restaurant un soir, une bande de jeunes éméchés vous prennent à partie et vous agressent. Vous êtes blessé, et portez plainte contre les agresseurs.

Il vous faut ensuite présenter votre réclamation devant le tribunal.

► Un voisin irascible s'en prend à votre fils qui jouait au ballon sur le trottoir. Comme vous essayez d'intervenir, il s'en prend aussi à vous et vous frappe. Suite à votre dépôt de plainte, l'affaire passe devant le tribunal.

Faute médicale

► En tombant vous vous êtes fait mal à la cheville. L'hôpital diagnostique une foulure, alors qu'en réalité vous avez une fracture, qui sera soignée trop tard et vous laissera des séquelles. L'hôpital refuse de reconnaître sa responsabilité, et il faut engager un recours.

► Votre dentiste vous a posé un bridge, dont la céramique se décolle fréquemment et vous pose de gros problèmes. L'intervention d'un expert permet d'établir une mauvaise conception et réalisation du bridge par le dentiste. Son assureur en RC prendra en charge votre indemnisation.

Questions / réponses

L'utilité de la PJ

► Je n'ai pas besoin !

Voir les statistiques ci-dessus, sur les litiges et la justice... La PJ est un moyen de bien se protéger pour un coût très modique.

► J'ai déjà un contrat ailleurs (autre assureur ou banque)

Etes vous sûr que ce contrat couvre bien les problèmes corporels, qui ne sont pas forcément inclus dans les garanties de base. Attention à ne pas confondre avec les garanties "défense recours"

La garantie

► Ai-je le choix de mon avocat ?

Oui, comme le prévoit d'ailleurs la loi. La seule obligation est de nous déclarer le sinistre préalablement, et de nous demander un accord pour la mission de cet avocat. CFDP a également un réseau de partenaires à vous proposer.

► Cela tombe bien, j'ai déjà un problème en cours, peut-il être pris en charge ?

Malheureusement non, car le principe de l'assurance est de prendre en charge des événements aléatoires, survenant après la souscription.

La P.J Santé : un contrat ciblé

L'objectif:

apporter aux clients du cabinet un service supplémentaire, dans le domaine de compétence de SOLI-CAISSE.

Les domaines d'intervention

- ▶ ACCIDENT CORPOREL
- ▶ RECOURS suite à AGRESSION
- ▶ PROBLEMES MEDICAUX

Les points forts du contrat

- ▶ Les contrats couvrent toute la famille de l'assuré (fiscalement à sa charge)
- ▶ Aucune franchise, ni seuil d'intervention.
- ▶ Libre choix de l'avocat.
- ▶ Un montant de prime très abordable (2€ par mois)

- ▶ Gestion locale des dossiers, par la délégation de Metz. Possibilité pour le client de rencontrer le délégué CFDP au cabinet.